Conseil d'administration
Séance du 17 décembre 2021

Délibération n° 81-2021
Présentation du Rapport Social Unique 2020

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis du Comité technique du…. ;

Le Bilan Social constitue une obligation légale. Tous les deux ans, l'ésam Caen/Cherbourg devait présenter auprès de son Comité technique un rapport sur l'état de l'établissement.

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique a modifié les dispositions encadrant le bilan social. Dorénavant, les collectivités et établissements doivent élaborer chaque année un rapport social unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant leur stratégie pluriannuelle en termes de pilotage des ressources humaines.

Grace à un outil en ligne, des données du RSU sont valorisées par un rapport qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, mouvements…).

Le rapport social est présenté en conseil d'administration après avis du comité technique.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20211217-delib81-2021-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

DÉLIBÉRATION

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance du rapport social unique, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Prend acte du Rapport Social Unique.

Le Président,

Marc Pottier